13, 14 ET 16 JUIN 2022

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

Le présent compte rendu propose un résumé de haut niveau des principaux points de discussion et des décisions prises. L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du GPE. La liste des participants figure à l'annexe 1.

LUNDI 13 JUIN 2022

1. Ouverture de la réunion

1.1 Le président du Conseil ouvre la séance à 7 h 00, heure de Washington.

1.2 Dans son allocution d'ouverture, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres titulaires et suppléants du Conseil, puis présente l'ordre du jour de la réunion.

2. Mot du directeur général par intérim (BOD/2022/06 DOC 03)

2.1 Le directeur général par intérim, M. Charles North, présente ses réflexions sur les progrès accomplis par le GPE au cours des six derniers mois, comme indiqué dans le DOC 03.

Délibérations

2.2 Les membres du Conseil félicitent le directeur général par intérim pour son rapport, qui souligne le sentiment d'urgence face aux multiples défis à relever, mais aussi l'opportunité de transformer l'éducation.

2.3 En réponse aux questions et observations des membres du Conseil :

- **Intégration de l'égalité des genres.** Le directeur général par intérim reconnaît le besoin de développer les partenariats et la collaboration avec d'autres organisations pour accroître le soutien aux pays en développement partenaires (PDP). Le Secrétariat étudie les possibilités de le faire dans le cadre de l'axe d'intervention « Capacités stratégiques ». Il note qu'au cours des deux dernières années, le personnel du Secrétariat a suivi une série de formations sur le genre, dont un module en ligne proposé par ONU Femmes. En outre, grâce à l'arrivée de nouveaux agents ayant une solide connaissance des questions à traiter, le GPE sera mieux à même de créer une communauté de pratique et de renforcer les compétences de l'organisation.
- **Modèle opérationnel.** Le directeur général par intérim souligne le besoin de souplesse pour déployer le modèle opérationnel, répondre aux besoins des PDP et corriger le tir si nécessaire.
- **Afghanistan.** Des informations complémentaires sont demandées concernant la situation en Afghanistan et le rôle du GPE, en particulier au sujet de l'éducation des filles. Le directeur général par intérim indique que le Secrétariat fournirait plus de détails après la réunion des partenaires.
- **Sommet « Transformer l'éducation »** Le directeur général par intérim attire l'attention sur la participation du GPE au Sommet « Transformer l'éducation » et sur sa collaboration avec la Banque mondiale sur la piste d'action thématique 5.

3. Déploiement du modèle opérationnel

3.1 Jo Bourne, directrice technique du Secrétariat, fait le point sur le déploiement du modèle opérationnel.

Délibérations

3.2 Les membres du Conseil se félicitent de ce rapport. Principaux points abordés :

- **Appropriation des pays.** Plusieurs membres du Conseil soulignent que l'appropriation des pays est essentielle au succès du modèle opérationnel, et qu'il convient d'étudier les moyens de le simplifier. D'autres soulignent l'importance d'équilibrer les processus existants au niveau des pays avec le processus de transformation pilote. Certains membres notent que les coûts de transaction restent élevés.
- **Enseignements des projets pilotes.** Plusieurs membres du Conseil soulignent le besoin de tirer les enseignements des projets pilotes et de tenir compte des observations des pays pour simplifier davantage le modèle opérationnel. Le

Secrétariat a confirmé que des consultants indépendants ont été embauchés et fourniront également des informations sur des questions telles que l'inclusivité du modèle opérationnel tel qu'il est déployé dans le portefeuille d'évaluation.

- **Représentation.** Certains membres du Conseil demandent que les groupes locaux des partenaires de l'éducation soient plus inclusifs et que les coalitions nationales de l'éducation comprennent des représentants des OSC et du corps enseignant.
- **Genre.** Des membres du Conseil demandent des informations complémentaires sur le genre et recommandent que l'intégration de l'égalité des genres soit systématiquement abordée lors des réunions du Conseil. Certains membres du Conseil attirent l'attention sur le besoin de réviser le principe du « premier arrivé, premier servi » de la procédure de requête de financements au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles. Le Secrétariat précise que les indicateurs de genre figurent dans le cadre de résultats et que des informations supplémentaires sur l'intégration de l'égalité des genres et les progrès de l'Accélérateur de l'éducation des filles seront fournies dans le rapport de résultats annuel.
- **Pays touchés par la fragilité et les conflits.** Plusieurs membres du Conseil soulignent la nécessité de l'apport rapide et efficace de financements dans les contextes fragiles. Le Secrétariat confirme que le Conseil a récemment approuvé la révision du Cadre opérationnel du GPE pour un appui efficace aux États fragiles et/ou touchés par un conflit, pour aider le GPE à accélérer les financements en étroite coordination avec les pays et les partenaires sur le terrain.

4. Sommet « Transformer l'éducation »

4.1 Stefania Giannini, membre du Conseil représentant le groupe MLA 1, donne un aperçu du pré-Sommet « Transformer l'éducation ». Elle note que l'objectif principal du pré-Sommet est de faire fond sur les initiatives existantes, d'attirer l'attention sur des propositions concrètes pour transformer l'éducation et de fournir une plateforme mondiale pour renforcer la coopération internationale.

4.2 Geoff Adlide, directeur du service Plaidoyer et communication du GPE, indique que le président et la vice-présidente du Conseil, ainsi que le directeur général par intérim, ont rencontré le Secrétaire général des Nations Unies pour déterminer la meilleure façon de contribuer au succès du Sommet. Il ajoute que le GPE, notamment le président du Conseil et le directeur général par intérim, a également participé aux travaux du Comité consultatif. Le Secrétariat contribue à toutes les pistes d'action thématiques et coorganise, avec la Banque mondiale, la piste d'action 5 sur le financement durable de l'éducation. Le

Secrétariat demande aux membres du Conseil d'encourager leurs chefs d'État à participer au Sommet de septembre qui sera une occasion unique de refaire de l'éducation une priorité du développement.

4.3 Au nom du ministre David Sengeh, membre du Conseil pour le groupe Afrique 3, Emmanuel Allie indique que le gouvernement sierra-léonais a organisé, le 2 juin, en préparation au pré-Sommet, une consultation nationale qui s'est concentrée sur quatre domaines clés : 1) la reprise post-COVID-19 ; 2) la transformation de l'éducation ; 3) le financement public durable ; et 4) les objectifs nationaux en matière d'éducation. Il ajoute que la Sierra Leone a bien géré la situation pendant la pandémie, en mettant en place des mesures d'urgence pour soutenir l'apprentissage même lorsque les enfants n'étaient pas scolarisés, en obtenant des résultats positifs aux examens et en augmentant le financement national de l'éducation.

Délibérations

- **Financement de l'éducation.** Plusieurs membres du Conseil soulignent l'importance du financement de l'éducation, notamment la nécessité d'innover pour mobiliser des fonds, ainsi que du Sommet pour attirer l'attention sur le déficit de financement de l'éducation et positionner le GPE comme un acteur clé du secteur. Le Secrétariat souligne le besoin que tous les acteurs collaborent à la mobilisation accrue de ressources nationales et évitent la fragmentation de l'aide. Il précise toutefois que le Sommet ne doit pas être uniquement considéré comme une possibilité de collecte de fonds, mais comme une plateforme permettant d'échanger des idées et de s'assurer que les efforts internationaux sont en phase avec les financements nationaux. La membre du Conseil représentant le groupe MLA 1 note que la table ronde de haut niveau sur le financement de l'éducation offrirait aux partenaires une excellente occasion d'aborder cette question.

4.4 Avant de conclure la réunion, la vice-présidente souligne le besoin de clarifier le processus de suivi du modèle opérationnel, notamment dans les pays touchés par la fragilité et les conflits. Elle se félicite du travail du Secrétariat et de la transition sans heurts entre la directrice générale sortante et le directeur général par intérim. En ce qui concerne le Sommet « Transformer l'éducation », la vice-présidente salue le leadership de l'UNESCO et de tous les partenaires participants.

MARDI 14 JUIN 2022

5. Ouverture de la réunion

5.1 La vice-présidente du Conseil ouvre la deuxième journée de la réunion et présente l'ordre du jour de cette journée, qui comprend des décisions sur plusieurs points financiers et deux initiatives stratégiques du GPE, ainsi qu'une mise à jour sur la gestion des risques. Faute de temps, ce dernier point a ultérieurement été supprimé de l'ordre du jour.

6. Situation financière du GPE

6.1 Le ministre Nesmy Manigat, président du Comité des finances et du risque (FRC), fait la synthèse de la réunion d'avril du Comité, en attirant l'attention sur le risque accru pesant sur les opérations du GPE du fait de la situation mondiale actuelle. Il ajoute que le Comité est préoccupé par la situation financière du GPE et a accepté les mesures d'allègement proposées qui permettraient au GPE de maintenir les allocations prévues. Il indique que le Comité recommande au Conseil d'approuver la solution de gestion du risque de change qui a été examinée par le FRC à plusieurs reprises. Le président du FRC note également que le Comité recommande que le Conseil approuve le budget de l'administrateur fiduciaire et le budget de fonctionnement du Secrétariat, tout en notant avec inquiétude la hausse des frais d'hébergement de la Banque mondiale. Enfin, il souligne la volonté du Comité de suivre les progrès réalisés et de prendre des mesures pertinentes sur ces points, le cas échéant.

Prévisions financières (BOD/2022/06 DOC 04)

6.2 Afin de replacer le débat dans son contexte, Padraig Power, directeur financier du Secrétariat, présente les prévisions financières fournies dans le DOC 04.

Délibérations

6.3 Les membres du Conseil soutiennent globalement la recommandation proposée d'augmenter le montant des obligations non financées pouvant être reportées sur la période de financement suivante et de ne pas étendre davantage l'éligibilité aux financements du GPE, tout en exprimant leur inquiétude quant à la détérioration de la situation financière du GPE et aux nombreux risques à venir. Principaux points abordés :

- **Report.** Certains membres du Conseil expriment leurs préoccupations quant à l'ampleur du report et soulignent l'importance de continuer à surveiller les risques. Quelques membres proposent que le Secrétariat examine comment éviter un report élevé à l'avenir et présente une analyse détaillée au Conseil lors de sa réunion de décembre. Le Secrétariat note que, bien qu'une analyse des options puisse être préparée, elle serait prématurée puisque les allocations financières ne seront

envisagées que dans le contexte de la prochaine période de financement. En réponse à une question sur la limite du report, le Secrétariat explique que la limite de 1,2 milliard de dollars garantirait que le report puisse être absorbé et que le solde de trésorerie ne tombe pas en dessous du seuil nécessaire pour assurer les décaissements prévus sur neuf mois.

- **Autres mesures d'allègement potentielles.** Plusieurs membres du Conseil rappellent l'importance de maintenir les allocations indicatives par pays approuvées par le Conseil, en particulier au vu de la crise mondiale de l'éducation. Certains membres du Conseil proposent également, en cas de détérioration continue de la situation financière du GPE, d'envisager des réductions des allocations au titre du fonds à effet multiplicateur et du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) ainsi que la protection des allocations aux pays à faible revenu (PFR). Il est également suggéré de maximiser le rôle de catalyseur du GPE et la mobilisation des ressources auprès du secteur privé. Le Secrétariat réitère que la situation financière actuelle du GPE ne nécessite pas de réduction des allocations, mais qu'en cas de besoin les allocations destinées aux financements existants seraient prioritaires.
- **Portefeuille de financements.** Quelques membres du Conseil soulèvent la question de la sous-performance de certains financements, en notant qu'ils concernent généralement des pays ayant les capacités les plus faibles mais les besoins les plus importants. Le Secrétariat indique qu'il a travaillé avec les agents partenaires et les partenaires sur le terrain pour faire face à des situations spécifiques, mais aussi le besoin d'examiner attentivement les nouvelles allocations de financements dans les contextes où les financements actuels ne sont pas performants.

6.4 La vice-présidente du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-01—Allocations financières : Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'important changement de la situation financière du GPE dû aux ajustements apportés aux promesses de contribution par les bailleurs de fonds et au raffermissement global du dollar américain depuis le Sommet mondial sur l'éducation
2. Rappelant la décision BOD/2021/05-05, autorise l'augmentation, jusqu'à un plafond de 1,2 milliard de dollars, des provisions au titre des obligations non financées pouvant être reportées sur la prochaine période de financement, étant entendu qu'il faudra éventuellement hiérarchiser les allocations dans le cas où le niveau des

liquidités accuserait, d'ici à la fin de l'année 2025, une baisse significative et tomberait au-dessous du seuil indispensable pour assurer les décaissements prévus sur neuf mois

3. Décide de ne pas poursuivre l'extension de l'éligibilité aux financements du GPE au-delà des allocations indicatives énoncées à l'annexe C.

Dépenses de fonctionnement du Secrétariat (BOD/2022/06 DOC 05)

6.5 Le directeur financier présente au Conseil la proposition concernant les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2023 (EX23), reproduite dans le document DOC 05.

Délibérations

6.6 Les membres du Conseil soutiennent globalement le budget de fonctionnement du Secrétariat pour l'EX23, en notant la diminution par rapport à l'exercice précédent et les conséquences de l'augmentation de l'hébergement par la Banque mondiale. Principaux points abordés :

- **Limite budgétaire approuvée par le Conseil et libellé de la décision.** Plusieurs membres du Conseil soulignent le besoin de respecter la limite approuvée par le Conseil d'administration pour les dépenses de fonctionnement, à savoir 5 à 7 % du total des décaissements du Fonds du GPE. Quelques membres du Conseil proposent de modifier le libellé de la décision pour s'assurer que les dépenses de fonctionnement respectent la limite, plutôt que de *tout mettre en œuvre* pour respecter la limite. Le Secrétariat explique qu'il s'efforce de respecter la limite, quoi qu'il en soit, en assurant une gestion rigoureuse des coûts qui sont sous son contrôle. Toutefois, le directeur financier précise que si les décaissements ne sont pas aussi élevés que prévu, le budget de l'exercice à venir devra peut-être être ajusté à la baisse.
- **Frais de personnel et de déplacement.** Plusieurs membres du Conseil soutiennent pleinement l'augmentation des effectifs, certains suggérant que le Secrétariat devrait être en mesure de prendre des décisions dans ce domaine tant que le budget global ne dépasse pas la limite approuvée par le Conseil. Le Secrétariat explique que le Conseil doit approuver le nombre exact de postes pour qu'ils soient créés par la Banque mondiale. En ce qui concerne le budget des déplacements, le Secrétariat indique qu'il continuera d'utiliser les technologies virtuelles autant que possible pour limiter les frais de déplacement, tout en soulignant l'importance de la tenue de certaines réunions en personne. Le Secrétariat accepte d'ajouter des comparaisons du budget annuel global dans le document de l'année prochaine.

- **Frais d'hébergement.** Le président du Conseil demande au membre représentant la Banque mondiale de préciser les raisons de l'augmentation des frais d'hébergement. Ce membre indique que, sur la base d'un examen du recouvrement des coûts réalisé à l'échelle de la Banque mondiale, le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale a décidé d'augmenter les frais d'hébergement à 24 %, ce qui correspond au recouvrement des coûts réels sans aucun profit. Le Secrétariat précise de plus que cette augmentation des frais d'hébergement ne s'est accompagnée d'aucun service supplémentaire de la part de la Banque mondiale, ajoutant qu'en tant que plus grand Fonds de la Banque, le GPE est démesurément touché par cette augmentation.
- **Renforcement du pouvoir fédérateur.** En réponse aux demandes d'éclaircissements concernant le projet pilote de renforcement du pouvoir fédérateur, le Secrétariat explique que ce projet a commencé plus tard que prévu en raison de retards dans le recrutement et de la nécessité d'attendre le déploiement du modèle opérationnel par souci d'alignement. Le Secrétariat ajoute qu'il tiendra le FRC informé de l'évolution de la situation et qu'un rapport sera présenté au Conseil en décembre.

6.7 Le président du Conseil constate que la décision modifiée suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-02—Dépenses de fonctionnement pour l'exercice 23 : Le Conseil d'administration :

1. Approuve 49 448 000 dollars de surcoûts pour les dépenses de fonctionnement directes pour l'exercice 23, comme indiqué dans le document BOD/2022/06/DOC 05, notant que l'enveloppe totale estimée à titre indicatif par le Secrétariat pour les exercices 22-24 ne devrait pas représenter plus de 5 à 7 % du total des décaissements du Fonds du GPE sur la même période
2. Autorise en outre le Secrétariat à reporter sur l'exercice 23 les fonds non dépensés de l'exercice 22 pour des initiatives pluriannuelles ou spéciales
3. Rappelle sa décision BOD/2018/12-01 Modalités institutionnelles et, prenant note de la décision de la Banque mondiale, communiquée au Conseil en mai 2021, d'augmenter le taux figurant à la section 8 du Protocole d'accord relatif à l'hébergement du GPE, approuve une majoration de 24 % des coûts directs engagés au cours de l'exercice 23 pour couvrir les coûts indirects de la Banque mondiale
4. Se référant à son examen des besoins en personnel pour les exercices 22 à 24 exposés à l'annexe C du document BOD/2021/05/DOC 11, autorise l'augmentation correspondante du plafonnement des effectifs pour l'exercice 23 à 137 employés permanents, étant entendu que les dépenses globales de fonctionnement pour la

période des exercices 22 à 24 devraient rester dans la fourchette de 5 à 7 % du total des décaissements prélevés sur le Fonds du GPE sur la même période.

Budget de l'administrateur fiduciaire (BOD/2022/06 DOC 06)

6.8 Afin de replacer le débat dans son contexte, Angela Williamson, représentante de la Banque mondiale en qualité d'administrateur fiduciaire, présente le budget fiduciaire reproduit dans le DOC 06.

6.9 Préalablement aux débats, le membre du Conseil pour le groupe MLA 3 représentant la Banque mondiale déclare un conflit d'intérêts.

Délibérations

6.10 En réponse à une question, la représentante de la Banque mondiale en qualité d'administrateur fiduciaire souligne qu'il n'y a pas eu de changement dans la commission forfaitaire de gestion des investissements, mais que l'augmentation prévue pour la gestion des investissements au cours de l'exercice 23 est liée à celle du solde du Fonds du GPE.

6.11 Le président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-03—Budget de l'administrateur fiduciaire : Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 906 000 dollars pour les services d'administrateur fiduciaire durant l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Proposition relative à la gestion du risque de change (BOD/2022/06 DOC 07)

6.12 Le directeur financier présente la proposition de gestion du risque de change élaborée par l'administrateur fiduciaire, en soulignant les défis que la volatilité des taux de change présente pour une organisation telle que le GPE. Il note que la proposition permettrait au GPE de réduire une partie de cette volatilité en concluant des contrats pour fixer d'emblée le taux de change pour certaines contributions des bailleurs de fonds. Le directeur financier souligne que, bien que d'autres fonds utilisent des opérations de couverture de change, ce serait la première fois que la Banque mondiale offrirait cette solution à un fonds d'intermédiation financière, de sorte que le GPE ferait œuvre de pionnier en adoptant cette solution expérimentale.

6.13 Praveen Desabatla, représentant de la Banque mondiale en qualité d'administrateur fiduciaire, présente la solution proposée, exposée dans le document DOC 07.

6.14 Préalablement aux débats, le membre du Conseil pour le groupe MLA 3 représentant la Banque mondiale déclare un conflit d'intérêts.

Délibérations

6.15 Les membres du Conseil donnent globalement leur accord de principe pour mettre en œuvre la solution expérimentale. Principaux points abordés :

- **Coûts de mise en place et de mise en œuvre.** Plusieurs membres du Conseil accueillent favorablement la proposition mais expriment des inquiétudes quant aux coûts de mise en place et demandent un budget final, tandis que d'autres proposent de faire fond sur les outils existants de la Banque mondiale plutôt que de mettre en place une solution autonome. L'administrateur fiduciaire précise que les coûts fournis sont des estimations pour lesquelles il n'existe pas de précédent puisqu'il s'agit d'une solution expérimentale. En outre, bien que la mise en place de cette solution expérimentale entraîne certains coûts, ceux-ci sont bien moindres que les pertes actuellement encourues par la volatilité des taux de change, par exemple les 260 et 220 millions de dollars qui ont été perdus lors des deuxième et troisième reconstitutions des ressources du GPE, respectivement. Un membre du Conseil n'est pas convaincu de la nécessité de modifier les accords de contribution tandis qu'un autre indique que l'accord peut être modifié, mais que le Parlement devrait l'approuver. L'administrateur fiduciaire indique qu'il travaillera avec tous les bailleurs de fonds pour trouver un libellé acceptable pour tous.

6.16 Le président du Conseil constate que la décision modifiée suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-04—<u>Solution de gestion du risque de change</u> : Le Conseil d'administration :

1. Prenant acte de l'impact de la volatilité des taux de change sur la situation financière du GPE et de l'importance de la prévisibilité du financement, autorise l'administrateur fiduciaire, en coordination avec le Secrétariat du GPE, à poursuivre le développement de la solution de gestion du risque de change à partir de la solution expérimentale proposée à l'annexe B
2. Autorise l'octroi, à titre ponctuel, de 800 000 dollars de financements supplémentaires à l'administrateur fiduciaire pour la mise en place du dispositif, en notant qu'il pourrait y avoir des répercussions ultérieures sur le budget fiduciaire annuel
3. Demande à l'administrateur fiduciaire et au Secrétariat de réviser en conséquence le document de gouvernance du Fonds du GPE ainsi que l'accord de contribution standard pour approbation par le Comité des finances et du risque, et de rendre compte régulièrement au Comité des progrès réalisés dans la mise en place du dispositif

4. Demande au Comité des finances et du risque d'examiner le Cadre de gestion du risque de change qui doit être élaboré par l'administrateur fiduciaire, ainsi que les dispositions proposées pour évaluer la solution expérimentale afin de formuler une recommandation au Conseil concernant sa décision d'examiner la question plus avant.

JEUDI 16 JUIN 2022

7. Ouverture de la réunion

7.1 Le président passe en revue les objectifs de la troisième journée, notamment les décisions en suspens concernant L'Éducation à voix haute (EOL) et le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX), la décision sur les prochaines étapes relatives à l'accord d'hébergement entre la Banque mondiale et le GPE, ainsi qu'une séance à huis clos devant décider des priorités intérimaires du GPE et de l'évaluation de la performance du directeur général, et faire le point sur le détournement de fonds du GPE.

8. Initiatives stratégiques

8.1 En l'absence du président du Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage (PILC), Heike Kuhn, membre suppléante du Conseil, représentant le groupe bailleur de fonds 5 et membre du PILC, présente un aperçu des délibérations du Comité. Lors de sa réunion d'avril, le Comité a examiné un document conjoint PILC-FRC sur l'EOL et un autre sur le KIX. Elle souligne que le Comité a examiné les aspects programmatiques des propositions, accueilli favorablement les évaluations à mi-parcours des deux initiatives et recommandé les deux propositions au Conseil.

8.2 Jo Bourne, directrice technique du Secrétariat, présente les éléments relatifs à la décision sur L'Éducation à voix haute (DOC 09) et le partage de connaissances et d'innovations (DOC 10).

8.3 Des membres du Conseil soulèvent les points clés suivants concernant les deux initiatives :

- **Établissement des priorités.** Les membres du Conseil attendent avec impatience l'examen de la proposition complète et de ses incidences financières, en décembre 2022, et proposent d'accorder la priorité aux financements des pays en cas de nouvelles contraintes financières pesant sur le GPE. Le Secrétariat confirme que le PILC se concentrerait sur les aspects programmatiques et le FRC sur les aspects

financiers lors de la formulation d'une recommandation au Conseil dans le courant de l'année. Le Secrétariat précise également que tous les financements pluriannuels sont décaissés annuellement, ce qui permet au Conseil de rectifier le tir si nécessaire. Concernant la possibilité d'un complément, le Secrétariat indique que cela dépendrait de la situation financière.

- **COVID-19.** Les membres du Conseil encouragent les deux initiatives à tenir compte de l'impact de la COVID-19 et à fournir un soutien à la reprise des activités. Le Secrétariat confirme qu'il s'agit d'un effort en cours et ajoute que certains financements du KIX tiennent déjà compte de l'impact de la pandémie et de la reprise post-COVID.

L'Éducation à voix haute (BOD/2022/06 DOC 09)

Délibérations

8.4 Les points clés suivants sont soulevés par les membres du Conseil concernant L'Éducation à voix haute :

- **Genre et inclusion.** Certains membres du Conseil soulignent le besoin de mettre davantage en évidence les performances de l'EOL en matière d'intégration des questions de genre et d'inclusion. En outre, les membres du Conseil encouragent la participation active à L'Éducation à voix haute des organisations de la société civile au niveau national, notamment des jeunes et des OSC ayant un large éventail de compétences. Le Secrétariat précise que le PILC assurerait le suivi des questions de genre et d'inclusion au sein des deux initiatives avec le soutien du Secrétariat.
- **Apprentissage.** Bien que les membres du Conseil accueillent favorablement les évaluations à mi-parcours, ils demandent des données factuelles supplémentaires sur les performances de l'EOL et suggèrent l'inclusion d'indicateurs de genre contraignants pour tous les bénéficiaires.

8.5 Le président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-05—L'Éducation à voix haute : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la prorogation du programme L'Éducation à voix haute jusqu'au 30 juin 2027, sur la base des résultats présentés dans l'examen à mi-parcours, et conformément à la recommandation du Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage

2. Invite l'agent partenaire, Oxfam IBIS, à élaborer une proposition relative à l'octroi d'un financement supplémentaire maximum de 60 millions de dollars, pour examen par le Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage et par le Comité des finances et du risque en octobre 2022, et pour recommandation au Conseil en décembre 2022
3. Confirme la disponibilité prévue des financements requis pour la prorogation, sous réserve de l'approbation de l'allocation des ressources dans les prévisions financières, en précisant que l'approbation définitive de la proposition sera conditionnée à la disponibilité des fonds en décembre 2022.

Partage de connaissances et d'innovations (BOD/2022/06 DOC 10)

Délibérations

8.6 Les membres du Conseil prennent note de l'évaluation à mi-parcours du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) et appuient la décision recommandée. Les membres du Conseil apprécient le caractère inclusif du KIX et la participation de divers acteurs, dont les organisations d'enseignants et les universités.

8.7 Le président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-05—Partage de connaissances et d'innovations : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la prolongation du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations jusqu'au 30 juin 2027, sur la base des résultats présentés dans l'évaluation à mi-parcours, et conformément à la recommandation du Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage
2. Demande à l'agent partenaire, le Centre de recherches pour le développement international, d'élaborer une proposition de prolongation d'un montant maximal de 80 millions de dollars, pour examen par le Comité des performances, de l'impact et de l'apprentissage et le Comité des finances et du risque en octobre 2022 et recommandation au Conseil d'administration en décembre 2022
3. Confirme la disponibilité prévue des financements requis pour la prorogation, sous réserve de l'approbation de l'allocation des ressources dans les prévisions financières, en précisant que l'approbation définitive de la proposition sera conditionnée à la disponibilité des fonds en décembre 2022.

9. Accord d'hébergement entre la Banque mondiale et le GPE (BOD/2022/06 DOC 11)

9.1 Pour replacer le débat dans son contexte, la vice-présidente, en sa qualité de présidente du Comité exécutif, rend compte au Conseil des recommandations du Comité. La vice-présidente du Conseil souligne que le rôle du Comité exécutif est de superviser l'analyse des consultants Dalberg, de donner des orientations pour approfondir l'analyse, de déterminer les domaines recueillant un large consensus et de proposer une voie à suivre au Conseil. En outre, la vice-présidente a mené des consultations étendues auprès d'un large éventail de parties prenantes, dont des membres du Conseil, des groupes constitutifs et des dirigeants de la GAVI, du Fonds mondial et d'autres organisations similaires.

9.2 La vice-présidente indique que le Comité exécutif a commencé par examiner quatre options possibles : le « statu quo », le « scénario hybride » (le GPE en tant qu'entité juridique distincte mais avec la Banque mondiale comme administrateur fiduciaire), le « changement d'organisation hôte » et l'« indépendance totale ». Après des discussions approfondies, le Comité a éliminé deux options de la recommandation au Conseil : l'indépendance totale et le changement d'organisation hôte. Le Comité a estimé qu'un GPE totalement indépendant ne bénéficierait pas de la bonne relation fiduciaire avec la Banque mondiale, et perdrait ainsi un important élément de continuité. En outre, le Comité exécutif a conclu que le changement d'organisation hôte ne garantirait pas l'absence de problèmes d'autonomie et que de nombreuses organisations n'ont pas d'expérience en matière d'hébergement de fonds de la taille du GPE. La vice-présidente indique que le Comité recommande donc au Conseil d'examiner les deux options restantes, à savoir le scénario hybride et le statu quo.

9.3 En ce qui concerne les mesures à prendre, la vice-présidente précise qu'il est attendu du Conseil qu'il se prononce sur la voie à suivre concernant ces deux scénarios. Sur la base de cette décision, le président et la vice-présidente, ainsi que le Secrétariat, mèneront de nouvelles négociations avec la Banque mondiale et présenteront une analyse supplémentaire de ces options au Conseil à la fin de l'année afin de faciliter une décision finale sur la voie à suivre.

9.4 Le directeur général par intérim note que le Comité exécutif a demandé en janvier 2022 une réponse officielle de la Banque mondiale concernant les problèmes identifiés dans le rapport d'examen à mi-parcours. Il ajoute que la réponse de la Banque mondiale, envoyée en février, donne des réponses claires sur le recouvrement des coûts, les opérations de couverture de change et le financement direct, mais pas sur les questions relatives à la technologie et la participation du secteur privé. Il confirme que, conformément aux conseils du Comité exécutif, le Secrétariat dialogue avec la Banque mondiale en vue de renégocier ces éléments de l'accord d'hébergement actuel. Il ajoute que la Banque

mondiale envisage d'offrir des solutions informatiques plus souples et personnalisées, tout en notant l'absence de calendrier et de garantie concernant l'adoption de cette approche. En outre, le Secrétariat poursuit ses discussions avec la Banque mondiale sur la collaboration du GPE avec le secteur privé, en examinant des scénarios au cas par cas.

9.5 Le directeur général par intérim assure le Conseil que, sur la base de sa décision, le Secrétariat travaillera avec diligence pour analyser les scénarios et fournir au Conseil toutes les informations dont il aura besoin pour prendre une décision finale en décembre.

Délibérations

9.6 Les membres du Conseil soutiennent globalement la recommandation du Comité exécutif de réduire les options institutionnelles au « statu quo » et au « scénario hybride ». Les membres du Conseil saluent le leadership du président du Comité exécutif et du directeur général par intérim, ainsi que l'analyse approfondie préparée par Dalberg et l'approche constructive adoptée par la Banque mondiale.

9.7 Principaux points abordés :

- **Moment choisi.** Des membres du Conseil s'interrogent quant au moment choisi pour revoir l'accord d'hébergement, compte tenu de la situation financière du GPE et de la situation mondiale actuelle, ainsi que du besoin de déployer efficacement le modèle opérationnel et de mettre en œuvre la stratégie GPE2025. D'autres soulignent le besoin de prendre une décision finale en temps utile pour permettre la mise en œuvre des prochaines étapes.
- **Consultations.** Les membres du Conseil recommandent au Secrétariat d'engager un processus ouvert et consultatif avec tous les bailleurs de fonds ainsi que tous les autres groupes constitutifs, et en particulier les pays partenaires. Quelques membres du Conseil demandent que les discussions sur les futurs accords d'hébergement aient lieu dans le cadre d'une réflexion stratégique plus large sur l'orientation, les aspirations et le rôle du GPE dans l'architecture mondiale de l'éducation.
- **Domaines de préoccupation.** Certains membres du Conseil expriment des préoccupations quant à l'impact de la non-reconduction de l'accord d'hébergement avec la Banque mondiale sur la continuité des opérations du GPE et l'exécution des programmes au niveau national, la fragmentation des ressources, le risque de réputation, les futures promesses de contributions des bailleurs de fonds et la capacité du GPE à mobiliser des fonds.

- **Analyse approfondie des deux options retenues.** Des membres du Conseil demandent qu'une comparaison plus détaillée des deux scénarios soit reçue en temps utile avant la prochaine réunion du Conseil. En particulier, des membres du Conseil demandent une analyse plus approfondie du « scénario hybride » afin d'inclure l'impact sur le financement et les opérations du GPE ; l'impact sur les privilèges et immunités, les salaires du personnel, les taux de rétention et d'attrition et l'attractivité du GPE pour recruter du personnel de manière compétitive ; la comparaison détaillée de sites géographiques spécifiques ; des estimations de coûts réalistes ; les leçons tirées de l'expérience d'organisations similaires qui se sont délocalisées ; les incidences sur la gouvernance et le rôle du Conseil, l'autonomie et les opérations du GPE ; le calendrier des prochaines étapes ; l'avis de la Banque mondiale sur le scénario hybride ; et un aperçu des capacités supplémentaires que le GPE pourrait acquérir. En ce qui concerne les taux de rétention du personnel, le Secrétariat explique que, malgré le grand intérêt suscité par le transfert de Washington au bureau de Paris, les défis structurels liés aux salaires établis par la Banque mondiale en fonction du marché ont entraîné des réductions de salaire de plus de 20 % pour le personnel concerné. Certains membres du Conseil suggèrent que toute analyse future devrait également examiner clairement les avantages du « statu quo », notamment les possibilités de coopération et de cofinancement, ainsi que la manière d'aborder les autres contraintes, telles que l'autonomie du Conseil.

9.8 La vice-présidente prend note des observations, en réitérant le besoin de mener des consultations inclusives, d'analyser l'impact sur les résultats sur le terrain, de faire ressortir les aspects positifs du « statu quo », d'obtenir un avis juridique sur les incidences en matière de gouvernance du Conseil, d'intégrer les leçons apprises et de garder à l'esprit le contexte stratégique, tout en soulignant l'importance du nouveau directeur général en tant que leader pour l'avenir. Elle souligne que la direction du Conseil abordera les négociations avec la Banque mondiale en adoptant une approche globale.

9.9 Le directeur général par intérim rappelle que l'examen à mi-parcours avait pour objet de permettre au GPE d'examiner sa situation en matière d'hébergement et d'envisager d'éventuels changements d'orientation, dans le contexte du nouveau plan stratégique, de l'augmentation des frais d'hébergement et des défis posés à l'autonomie du Conseil. Il rappelle la nécessité d'une décision finale rapide pour permettre au Secrétariat de la mettre en œuvre avant la fin de l'accord d'hébergement actuel, en avril 2025. Le Secrétariat demande aux membres du Conseil d'envoyer toute demande supplémentaire pour l'analyse approfondie avant la fin du mois de juin.

9.10 Le Conseil examine ensuite les modalités et la programmation des discussions sur les deux options et de la décision finale. Le président rappelle que la retraite d'automne a été annulée, tout en évoquant la possibilité d'une retraite la veille de la réunion du Conseil de décembre. Plusieurs membres du Conseil proposent qu'un examen plus approfondi des deux options ait lieu bien avant la réunion du Conseil afin de permettre des consultations efficaces et une décision éclairée. Le Conseil réfléchit au format d'une telle retraite, en privilégiant l'option d'une réunion en personne. Le Secrétariat souligne qu'il travaillerait avec le Comité exécutif pour fixer une date appropriée pour la retraite.

9.11 Le président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-07—Accord d'hébergement entre la Banque mondiale et le GPE : Le Conseil d'administration :

1. Rappelant sa décision BOD/2021/12-02, exprime sa reconnaissance aux consultants indépendants et se félicite de l'analyse des scénarios d'hébergement institutionnel du Partenariat mondial pour l'éducation
2. Approuve la recommandation du Comité exécutif de poursuivre uniquement l'analyse des options « statu quo » et « scénario hybride », conformément à l'annexe A du document BOD/2022/06 DOC 11
3. Demande au Secrétariat, sous la supervision du Comité exécutif et avec l'aide éventuelle de consultants externes, d'étudier plus avant ces deux scénarios, conformément à l'annexe A du document BOD/2022/06 DOC 11, et de faire rapport au Conseil lors d'une retraite à l'automne 2022.

10. Processus d'évaluation de la performance du directeur général – Séance à huis clos (BOD/2022/06 DOC 12)

10.1 Le Conseil, réuni à huis clos, examine les priorités provisoires du GPE et l'évaluation de la performance du directeur général.

10.2 Le président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2022/06-08—Priorités du GPE concernant l'évaluation de la performance du directeur général : Le Conseil d'administration :

1. Notant que le processus de recherche d'un directeur général a eu une incidence sur le processus d'évaluation de la performance du directeur général, approuvé par le Conseil pour la période de juin 2021 à juin 2022, tel que prévu dans le document BOD/2021/05-08

2. Saluant le travail exceptionnel de Charles North en tant que directeur général par intérim, ainsi que la nécessité d'une évaluation provisoire et de la fixation de priorités jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général
3. Approuve les priorités énoncées à l'annexe A telles qu'endossées par le Comité exécutif pour la période allant de février 2022 à juin 2022
4. Approuve le report du processus complet d'évaluation de la performance du directeur général jusqu'à ce que l'approche ait été révisée et qu'un nouveau directeur général ait pris ses fonctions.

11. Détournement de fonds – Séance à huis clos

11.1 Le Conseil, réuni à huis clos, reçoit une mise à jour sur le détournement de fonds du GPE.

12. Clôture de la réunion

12.1 L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 10 h 05.

Annexe 1 : Liste des membres du Conseil ayant participé à la visioconférence

	Name	Constituency	Role
	Board Members		
1	Edgar Moyo	Africa 1	BM
2	David Moinina Sengeh	Africa 3	BM
3	David Andrew Adejo	Africa 3	ABM
4	Yadav Koirala	Asia and Pacific	BM
5	Usman Sharifxodjayev	EEMECA	BM
6	Didacus Jules	LAC	BM
7	Edith Marissela Figueroa	LAC	ABM
9	Frederic Depetris	Donor 1	BM
10	Martina Ramming	Donor 1	ABM
11	Per Magnusson	Donor 2	ABM
12	Alicia Herbert	Donor 3	BM
13	Louise Holt	Donor 3	ABM
14	Camilla Fossberg	Donor 4	BM
15	Rashid Al Shamsi	Donor 4	ABM
16	Martin Seychell	Donor 5	BM
17	Heike Kuhn	Donor 5	ABM
18	LeAnna Marr	Donor 6	BM
19	Aedan Whyatt	Donor 6	ABM
20	Kira Boe	CSO 1	BM
21	Yona Nestel	CSO 1	ABM
22	Solange Akpo-Gnandi	CSO 2	BM
23	Abeer Darwazeh	CSO 2	ABM
24	Haldis Holst	CSO 3	BM
25	Dennis Sinyolo	CSO 3	ABM
26	David Boutcher	Private Sector	BM
27	Emily Friedman	Private Sector	ABM
28	Euan Wilmshurst	Private Foundations	BM
29	Carolyne Ng'eny	Private Foundations	ABM
30	Stefania Giannini	MLA 1	BM
31	Robert Jenkins	MLA 2	BM
32	Becky Telford	MLA 2	ABM
33	Luis Benveniste	MLA 3	BM
34	Syed Quadri	MLA 3	ABM
	Board and Committee Chairs		
37	H.E. Jakaya Kikwete	Board	Chair
38	Susan Liautaud	Board	Vice Chair
39	Nesmy Manigat	FRC	Chair